



Bulletin de la Section Départementale de Seine-Saint-Denis du SNU.ipp



Syndicat National Unitaire Instituteurs
Professeurs des écoles - P.E.G.C.

Supplément n°2 du 21 janvier 2009
au Bulletin n°561 - ISSN : 1250-3509

Agir ensemble pour gagner !

Grève interprofessionnelle unitaire **Jeudi 29 janvier 2009**

FSU - CGT- FO - CFDT - CFTC - UNSA - SOLIDAIRES - CFE-CGC

Manifestation à 15 h

Bastille (trajet en cours de négociation)

Pour

- donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique, et notamment **mettre un coup d'arrêt aux politiques de restrictions budgétaires dans les services publics et l'Education**,
- améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités,
- orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat,
- préserver et améliorer les garanties collectives ; et, **face à la RGPP, mettre en oeuvre des réformes porteuses de progrès social**,
- réglementer la sphère financière internationale.

Le SNUipp et la FSU travailleront à la construction des suites de cette action. Cette journée ne saurait rester sans lendemain. Le SNUipp et la FSU s'inscriront dans la construction de nouvelles journées interprofessionnelles pour obtenir l'ouverture de négociations sur l'ensemble des mesures.

Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à poursuivre et développer avec les parents d'élèves le vaste mouvement d'opinion en faveur de l'école pendant la période de préparation de la carte scolaire.

Carte scolaire

Les besoins d'ouverture, de maintien des postes d'enseignants spécialisés, de remplaçants ... doivent faire l'objet cette année de puissantes mobilisations. Cela passe par l'annulation du démantèlement des RASED avec 1500 postes sédentarisés et 1500 transformés en postes surnuméraires et l'annulation de la baisse des 3000 postes au concours alors que l'école scolarisera 14 000 élèves supplémentaires en septembre 2009.

Dans ce but le SNUipp demande un moratoire des 30 000 fermetures de postes et demandera un collectif budgétaire.

Préparation de la carte scolaire - Rentrée 2009

**4000 élèves
de plus attendus
dans l'académie,
20 postes
d'enseignants
du premier degré
en moins
(+110 - 130 = - 20)
Travailler
plus !
Pour gagner
quoi ?**

Voir les données
détaillées
dans le présent
journal
p.6

Concernant la dotation académique au titre de la démographie :

Monsieur le Recteur nous indique une hausse démographique de 4000 élèves dans l'académie et entend y répondre avec 110 nouveaux emplois. Enseigner ce n'est pas seulement faire classe, c'est aussi se former, assurer l'accompagnement et l'animation pédagogique, développer l'aide spécialisée, développer les réponses éducatives pour les enfants en situation de handicap, apporter des réponses aux besoins des élèves «hautement perturbateurs». 4000 élèves supplémentaires ne nécessitent pas seulement que l'on mette en face d'eux des enseignants dans les classes. Au niveau académique on nous propose en moyenne un emploi supplémentaire pour 36 élèves... Inutile de commenter longtemps cette moyenne.

Concernant la globalité des propositions au niveau académique :

110 emplois nouveaux ne seront donc pas suffisants pour améliorer de manière significative le P/E en Seine et Marne dont la nécessité d'un rattrapage est connue de tous, ni en Val de Marne où les besoins sont réels, et ne permettront pas de faire face à la situation extrêmement périlleuse dans laquelle se trouvent les écoles du Nord Ouest de la Seine Saint Denis...

Une supercherie bien organisée :

Mais en plus, il ne s'agit pas de 110 emplois nouveaux car le ministère récupère 130 emplois avec la sédentarisation des postes RASED. Au final l'académie de Créteil rend 20 emplois au ministère. Nous allons accueillir 4000 élèves supplémentaires avec 20 enseignants de moins. Cela se traduit par une faible augmentation de 17 emplois en Seine et Marne, une diminution de 11 emplois en Val de Marne et une diminution de 26 emplois en Seine Saint Denis.

Le SNUipp ne s'est pas aventuré dans une discussion sur la répartition de ces moyens entre les trois départements en refusant d'accréditer l'idée que l'on peut faire plus avec moins de moyens. **Il ne s'agit pas de demander toujours plus mais de répondre aux besoins de la population. Pour l'instant l'équation est la suivante : plus d'élèves, moins de profs.**

Base élèves

Le SNUipp s'est félicité de la mise en place d'un arrêté supprimant un nombre important de champs et le raccourcissement de la conservation des données à la scolarisation dans le 1^{er} degré suite à nos interventions, à celles de la Ligue des Droits de l'Homme et grâce à la mobilisation des personnels, des parents et des partenaires dans les départements et au plan national avec la pétition «Nos enfants sont fichés». **La mise en œuvre de la Base Nationale d'Identifiants Elèves soulève de nouvelles questions.** Dans plusieurs départements, des pressions s'exercent à l'encontre de collègues refusant ou ne pouvant faute de temps entrer dans Base Elèves. Le SNUipp exige la levée de toutes les menaces (retrait de fonction, de traitement...). Avec d'autres organisations (SNES, FCPE, Ligue des Droits de l'homme...), **le SNUipp s'adressera au ministère pour exiger la mise en place d'un observatoire indépendant des fichiers dans l'éducation nationale et obtenir des garanties réglementaires (décrets et arrêtés) permettant d'assurer l'impossibilité du croisement des fichiers et du recollement du numéro national identifiant avec les données personnelles (résultats des élèves, santé, ...).**

(extraits)

Appel du 29 janvier 2009

Déclaration commune de propositions et revendications des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, sont les premières victimes de cette crise. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Les seules lois du marché ne peuvent régler tous les problèmes.

Face à cette situation et considérant qu'il est de leur responsabilité d'agir en commun, en particulier lors de la journée du 29 janvier, pour obtenir des mesures favorables aux salariés, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'interpeller les entreprises, le patronat et l'Etat.

Surmonter la crise implique des mesures urgentes en faveur de l'emploi, des rémunérations et des politiques publiques intégrées dans une politique de relance économique.

1 - Donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique

2 - Politiques salariales : améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités

3 - Orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat.

Il est de la responsabilité de l'Etat et de l'Union Européenne de décider de politiques d'interventions publiques coordonnée favorisant une relance économique. Celles-ci doivent viser à la fois :

- Une relance par la consommation en améliorant le pouvoir d'achat, en priorité des revenus les plus modestes parmi lesquels de nombreux salariés, demandeurs d'emploi, retraités et bénéficiaires de minima sociaux.
- Une politique de développement de logement

social à la hauteur de l'urgence, un encadrement des loyers et un accès au crédit dans des conditions excluant les taux usuraires.

- Une protection sociale (santé, retraite...) dans un cadre collectif et solidaire
 - Des investissements ciblés, en particulier en matière d'infrastructures, d'équipements publics et de services publics, en favorisant la recherche, le développement, l'éducation et la formation.
- Les investissements publics et privés doivent notamment être orientés en faveur d'une économie du développement durable mettant en œuvre les principes adoptés au Grenelle de l'Environnement.
- Toute aide accordée à une entreprise doit être ciblée et faire l'objet de contreparties. Elle doit être conditionnée à des exigences sociales, en particulier en matière d'emploi. Elle doit faire l'objet d'une information et d'un avis préalable des élus représentant les salariés. Dans le cas spécifique du secteur bancaire, l'utilisation des aides publiques doit donner lieu à un contrôle direct par l'Etat.

4 - Préserver et améliorer les garanties collectives

Les conditions de vie et de travail pour les salariés des secteurs privé et public, passent par l'amélioration du cadre collectif.

face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), mettre en œuvre des réformes porteuses de progrès social

5 - Réglementer la sphère financière internationale

Cette réglementation doit mettre un terme à la spéculation, aux paradis fiscaux, à l'opacité du système financier international et encadrer les mouvements de capitaux. L'Union européenne doit être au premier plan pour l'exiger.

Il faut aussi imposer le respect des droits fondamentaux et sociaux et des normes internationales de l'OIT dans tous les échanges internationaux. L'aide publique au développement doit être maintenue et améliorée. C'est ce que demande le mouvement syndical international.

Sommaire : p.1 : Grève interprofessionnelle unitaire du 29/01/09 - p.2 : Préparation de la carte scolaire ; Base élèves
p.3 : Extraits de l'appel du 29/01/09 des organisations syndicales - p.4 : Modèle de lettre à l'I.A.
p.5 : Eléments de carte scolaire - p.6 : Tableaux des promotions.

Directeur de la publication : F.COCHAIN - N° C.P. : 0610 S 07500 - Prix du N° : 1,50 € - Imprimerie Spéciale du SNU.ipp 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - <http://www.snuipp.fr/93>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNU.ipp Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNU.ipp.

Grève du jeudi 29 janvier 2009

**Modèle de lettre à reproduire et à renseigner avant de l'envoyer
à l'Inspecteur d'Académie par la voie hiérarchique (IEN)**

le Lundi 26 janvier 2009 avant 17 h

Nom..... Prénom.....

Affectation.....

Ceci est une déclaration d'intention
qui ne présage en rien de ma participation
effective à ce mouvement.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La casse du Service public d'éducation programmée par les suppressions de postes, le démantèlement des RASED et les réformes successives intervient dans un contexte général de dégradation des services publics.

Les réformes n'ont d'intérêt que si elles font progresser le service public. Vous nous proposez en quelques mois des nouveaux programmes, une nouvelle organisation du temps scolaire, des évaluations pour les CM2 qui ont pour objectif caché d'établir un palmarès des établissements.

Le management et l'autoritarisme sont les nouvelles formes de relation en vigueur dans notre institution.

Comme l'ensemble des salariés les enseignants subissent la crise économique et ses conséquences sur leur pouvoir d'achat.

Le gouvernement par sa politique de restrictions budgétaires et la poursuite de ses réformes, aggrave les conditions de vie et de travail de l'ensemble des français.

Avec leurs organisations syndicales, les enseignants demandent au gouvernement des mesures pour le maintien des emplois, l'amélioration des garanties collectives et des mesures pour une réglementation de la sphère financière internationale.

La loi n°2008-790 du 20/08/08 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale -le droit de faire grève- reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose «à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48h avant la grève son intention d'y participer». Tout en ayant connaissance de la décision prise par une majorité de maires de ce département (26 sur 40) de ne pas organiser le SMA, mais placé dans l'obligation de le faire de par mon statut de fonctionnaire, je vous informe que j'ai l'intention d'être en grève le 29 janvier 2009.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre «est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil» (article L133-5). Je vous rappelle, Monsieur l'inspecteur d'Académie, que vous vous êtes engagé en CAPD, le 20 octobre 2008, suite à l'interpellation des élus du SNUipp FSU 93, à détruire toutes les lettres de déclaration d'intention d'être en grève.

Le

Signature :



5. Rentrée 2009

La Seine-Saint-Denis va accueillir 2189 élèves de plus avec 26 enseignants de moins !

Les effectifs dans l'académie (données du rectorat) :

Une progression attendue de l'ordre de 4000 élèves.

- Seine et Marne (77) : + 1348 élèves
- Seine-Saint-Denis (93) : + 2189 élèves
- Val de Marne (94) : + 850 élèves



Proposition du recteur pour la répartition des 110 emplois créés au titre de la démographie (4000 : 110 = 1 poste pour 36 élèves)...

- 77 : + 55 postes soit un poste pour..... 24,5 élèves
- 93 : + 35 postes soit un poste pour.....62,5 élèves
- 94 : + 20 postes soit un poste pour..... 42,5 élèves

La ponction sur les RASED :

Département	Nombre de postes RASED E et G en 2008	Postes sédentarisés dans les classes - Sept. 09	Postes affectés en surnuméraire dans les écoles - Sept. 09
77	261	38	38
93	261	61	60
94	209	31	31

Nouveauté 2009 : les RASED

L'Inspecteur d'Académie envisage de «sédentariser» de 2 à 5 postes E par circonscription. Une moitié de ces postes servirait à ouvrir des classes banales (*sédentarisation dans les classes, 3ème colonne du tableau ci-dessus*). L'autre moitié servirait à l'affectation de maîtres E en surnombre sur une école ou un groupe scolaire (*4ème colonne du tableau ci-dessus*).

Les postes qui serviront à ouvrir une classe banale correspondent bien à une diminution des moyens RASED par «fermeture sèche». Les maîtres E affectés «en surnombre» dans les écoles auront une mission centrée sur «la maîtrise de la langue». Au final chaque circonscription va perdre entre 2 et 5 postes RASED.

Les RASED perdent 121 postes en Seine Saint Denis : 61 tout de suite et 60 de manière déguisée. (Tous les détails des fermetures par commune, sur le site du SNU.ipp 93).

Nos commentaires concernant la dotation :

Faites les comptes pour la Seine Saint Denis : + 35 - 61 = - 26

La Seine Saint Denis va donc accueillir 2189 élèves de plus avec 26 enseignants de moins.

L'Inspecteur d'Académie du 93 a d'ores et déjà annoncé qu'il fermait les 18 postes E qu'il avait gelés en juin 2008... Avec un peu de cynisme, on peut dire qu'il ne lui en reste que 8 à trouver...

Des répartitions curieuses

C'est sûr qu'on va travailler plus ! Ces répartitions à première vue inégales entre départements ne nous conduisent pas à revendiquer une répartition différente de cette enveloppe entre les départements, car les réalités du 77 et du 94 ne seront pas améliorées par ces dotations. Ce qui pose problème c'est l'enveloppe de départ, très insuffisante... Enveloppe insuffisante aux conséquences aggravées par la fermeture des moyens des RASED.

L'importance du contrôle des fiches de promotions

Calcul du barème : A.G.S. + 2 x (note + correctif éventuel)

Grâce à leurs interventions, les élus du SNU.ipp ont fait corriger des erreurs :

- dernière note non prise en compte,
- correctif oublié,
- A.G.S. incorrecte,
- promotion oubliée,
- A.S.A oubliés,
- des promouvables "rattrapés".

Ce travail permet aussi de mieux faire respecter l'équité dans le cadre des critères en vigueur. Bien sûr, ce contrôle ne peut être effectué pour les collègues, syndiqués ou non, qui ne nous envoient pas leur fiche syndicale de promotion.

C'est à faire connaître autour de soi dans les écoles.

Tableau des barèmes des derniers promus à chaque échelon 2008-2009

Instituteurs			Professeurs des écoles		
Echelons	Choix	Mi-choix	Echelons	Grand choix	Choix
du 4e au 5e	-	-	du 4e au 5e	28,997	-
du 5e au 6e	-	-	du 5e au 6e	32,650	30,586
du 6e au 7e	-	41,281	du 6e au 7e	38,000	35,000
du 7e au 8e	45,697	44,994	du 7e au 8e	44,331	40,000
du 8e au 9e	39,228	41,333	du 8e au 9e	59,275	48,000
du 9e au 10e	49,231	49,231	du 9e au 10e	68,917	60,911
du 10e au 11e	56,619	56,231	du 10e au 11e	74,392	70,122
Promotions du 01/01/2009 au 31/12/2009			Promotions du 01/09/2008 au 31/08/2009		

A barèmes identiques, c'est l'A.G.S. (Ancienneté Générale de Service) puis l'âge qui peuvent départager les collègues. Quelques erreurs peuvent être encore prises en compte. Cela peut modifier, le cas échéant, le barème du dernier promu.

Tableau des promu(e)s

Echelons	Instituteurs			Professeurs des écoles		
	Choix	Mi-choix	Ancienneté	Grand choix	Choix	Ancienneté
1	-	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-	1
4	-	-	1	-	-	557
5	-	-	-	168	-	386
6	-	-	-	170	274	108
7	-	1	-	168	282	109
8	2	3	-	177	261	104
9	2	2	2	158	149	59
10	8	18	7	60	99	41
11	6	11	6	57	81	24
TOTAL	18	35	16	958	1146	1389

Passage d'échelons	Avancement Instituteurs		
	Choix	Mi-choix	Ancienneté
du 10e au 11e	3 ans	4 ans	4 a 6 m
du 09e au 10e	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
du 08e au 09e	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
du 07e au 08e	2 a 6 m	3 a 6 m	4 a 6 m
du 06e au 07e	1 a 3 m	1 a 6 m	2 a 6 m
du 05e au 06e	1 a 3 m		1 a 6 m
du 04e au 05e	1 a 3 m		1 a 6 m
du 03e au 04e	Avancement automatique : 1 a		
du 02e au 03e	Avancement automatique : 9 m		
du 01e au 02e	Avancement automatique : 9 m		

Avancement P.E. Hors Classe

Echelon	Temps de passage
du 06e au 07e	3 ans
du 05e au 06e	3 ans
du 04e au 05e	2 a 6 m
du 03e au 04e	2 a 6 m
du 02e au 03e	2 a 6 m
du 01e au 02e	2 a 6 m
25 collègues promus au 6 ^{ème} Hors classe	
5 collègues promus au 7 ^{ème} Hors classe	

Avancement des personnels de direction d'école d'application ou spécialisée

Il est au grand choix pour les professeurs des écoles et instituteurs ; automatique pour les P.E. hors classe. Dans les deux cas, il est hors contingent.

Instituteurs : 0 promu.
PE : 15 promus.
PE hors classe : 7 promus.

Passage d'échelons	Avancement P.E.		
	Grand-Choix	Choix	Ancienneté
du 10e au 11e	3 ans	4 a 6 m	5 a 6 m
du 09e au 10e	3 ans	4 ans	5 ans
du 08e au 09e	2 a 6 m	4 ans	4 a 6 m
du 07e au 08e	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 06e au 07e	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 05e au 06e	2 a 6 m	3 ans	3 a 6 m
du 04e au 05e	2 ans		2 a 6 m
du 03e au 04e	Avancement automatique : 1 a		
du 02e au 03e	Avancement automatique : 9 m		
du 01e au 02e	Avancement automatique : 3 m		